



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
AFFÉRENTE AU PROJET D'ÉLABORATION
DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU
BRIANÇONNAIS
DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017
AU JEUDI 4 JANVIER 2018 INCLUS

Par arrêté du 27/10/2017 Monsieur le Président de la Communauté de communes du Briançonnais a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Briançonnais à compter du lundi 27 novembre 2017 à 9h au 4 janvier 2018 inclus à 17h.

Ce projet vise notamment à prendre en compte les nouvelles dispositions législatives et jurisprudentielles tout en intégrant les nouvelles données statistiques démographiques, géographiques et urbaines nécessaires pour mettre en cohérence et coordonner les politiques précitées, à mettre en cohérence ses objectifs avec les documents de rang supérieur, à préserver les espaces naturels et à maintenir la biodiversité, à développer des activités économiques et enfin à identifier des espaces où les communes devront analyser les capacités de densification et de mutation.

Par décision en date du 25 septembre 2017 le Président du Tribunal administratif de Marseille a désigné Monsieur André PASQUALI en qualité de commissaire enquêteur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Au siège de la Communauté de Communes du Briançonnais, situé au 1 rue Aspirant Jan, Les Cordeliers, à Briançon, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
- À la mairie de Névache, située Place de l'Église Ville-Haute, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 15h.
- À la mairie de Val-des-Prés, située 5 Place de l'Église, Chef-lieu, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 17h30.
- À la mairie de la Grave, située RD1091, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30.
- À la mairie de le Monétier-les-bains, située Place Novalèse, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir le lundi de 14h30 à 16h30, mardi de 9h à 11h et de 14h30 à 16h30, mercredi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30, le jeudi de 9h à 11h et de 14h30 à 16h30, le vendredi de 14h30 à 16h30.
- À la mairie de la Salle-les-Alpes, située 15 rue de la Guisane, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.
- À la mairie de Villard-Saint-Pancrace, situé 9 rue de l'École, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir du lundi au mercredi de 14h à 17h30, le jeudi de 10 à 12h, le vendredi de 14h à 17h30.
- À la mairie de Montgenèvre, située Route d'Italie, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir du lundi au vendredi de 13h30 à 17h.
- À la mairie de Saint-Chaffrey, située 27 route du Pont Levis, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir du lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h, le mardi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 18h.

- À la mairie de Saint-Chaffrey, située 27 route du Pont Levis, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir du lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h, le mardi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 18h.

Le public pourra consigner éventuellement ses remarques sur les registres d'enquête qui seront déposés dans les lieux précités ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de communes du Briançonnais, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, 1 rue Aspirant Jan, Les Cordeliers, 05105 BRIANÇON. Les courriers doivent arriver au plus tard le jeudi 4 janvier 2018 à 17 heures, heure de clôture de l'enquête publique.

Ou par courriel à l'adresse suivante : accueil@ccbrianconnais.fr

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Communauté de communes du Briançonnais à l'adresse suivante : <http://www.ccbrianconnais.fr/SCOT.html>

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Au siège de la Communauté de communes du Briançonnais, salle Paul Blein, le lundi 27 novembre 2017 de 9h à 12h et le jeudi 4 janvier 2018 de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- En mairie de Névache, salle du Conseil, le jeudi 7 décembre 2017 de 9h à 12h,
- En mairie de Val-des-Prés, salle du Conseil, le jeudi 7 décembre 2017 de 14h à 17h,
- En mairie de la Grave, salle du Conseil, le jeudi 14 décembre 2017 de 9h à 12h,
- En mairie de le Monétier-les-bains, salle du Conseil, le jeudi 14 décembre 2017 de 14h à 17h,
- En mairie de la Salle-les-Alpes, salle du Conseil, le jeudi 21 décembre 2017 de 9h à 12h,
- En mairie de Villard Saint Pancrace, Salle du Conseil, le jeudi 21 décembre 2017 de 14h à 17h,
- En mairie de Saint-Chaffrey, Salle du Conseil, le jeudi 28 décembre 2017 de 9h à 12h,
- En mairie de Montgenèvre, Salle du Conseil, le jeudi 28 décembre 2017 de 14h à 17h.

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

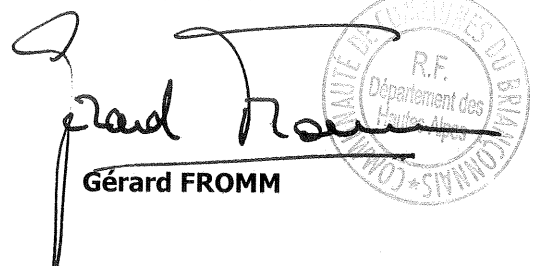
Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées au siège de la Communauté de communes du Briançonnais, auprès de Monsieur le Président, à l'adresse précitée, par courriel à l'adresse suivante : accueil@ccbrianconnais.fr ou par téléphone au 04 92 21 35 97.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public à la Communauté de communes du Briançonnais et dans les Mairies des treize communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un délai d'un an à compter de la réception par les mairies des documents, ainsi que le site internet de la communauté de communes du Briançonnais.

À l'issue de l'enquête, le projet d'élaboration de SCOT pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire.

Fait à Briançon, le **28 OCT. 2017**

Le Président


Gérard FROMM

